



Le Conseil Mondial des Maîtres Vovinam-VietVoDao The World Council of Masters

Vovinam-VietVoDao

Tổng Liên Đoàn Vovinam-Việt VõĐạo Thế Giới

vovinamworldfederation.com La Fédération Mondiale de

Vovinam-VietVoDao - The Vovinam-VietVoDao World Federation

Convention internationale du programme d'enseignement

La convention internationale du programme d'enseignement a été approuvée par le 7^{ème} Congrès Mondial des Maîtres de Vovinam-Viet Vo Dao, le 28 mai 2012 à Paris – France.

Cette convention a pour objectif de réglementer et d'internationaliser le Programme d'Enseignement International approuvé lors du 5ème Congrès mondial des maîtres, le 31-07-2004 à Houston, Texas-USA

Cette convention est issue des résultats, qui ont été votés lors des congrès précédents:

- Congrès mondial de 1998 : Système de grades et les choix globaux du programme d'enseignement par rapport à l'ancien et le nouveau système.
- Congrès mondial de 2000 : Convention internationale des grades.
- Congrès mondial de 2002 : L'ordre de mission aux maîtres LE Cong Danh et TRAN Nguyen Dao pour élaborer un programme d'enseignement international.
- Congrès mondial de 2004 : Approbation du Programme d'enseignement international.
- Congrès mondial de 2016 : Modification du système des grades et des appellations.

Paris le 01-09-2016.

Le Secrétaire Général du Conseil Mondial des Maîtres. Maître HA Kim Khanh.





Chapitre II: Ecusson - Tenue (Võ phục) - Fanions

ARTICLE 4. L'écusson du Vovinam-Viet Vo Dao mondial

4.1. L'écusson officiel du Vovinam-Viet Vo Dao mondial a été approuvé lors du 5ème Congrès mondial des maîtres à Houston, Texas-USA, à travers les deux modèles équivalents suivants :





4.2. Couleurs et dimensions réglementées :



- 1: Vàng/ Jaune/ Yellow/ Giallo/ Gelb
- 2: Xanh Lam/ Bleu marine/ Navy bleu/ Blu/ Marineblau
- 3: Đỏ / Rouge/ Red/ Rosso/ Rot
- 4: Trắng/ Blanc/ White/ Bianco/ Weib

ARTICLE 5. Le droit d'utilisation de l'écusson du Vovinam-Viet Vo Dao mondial

- **5.1.** L'écusson du Vovinam-Viet Vo Dao mondial est une marque déposée à l'OMPI (OMPI : l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle WIPO : World Intellectual Property Organization) par la fédération de Vovinam-Viet Vo Dao France.
- **5.2.** La fédération Vovinam-Viet Vo Dao France, délègue à la Fédération mondiale de Vovinam-Viet Vo Dao la gestion de délivrer et d'autorisation pour le droit d'utilisation à l'échelle internationale.

5.3. Toutes les fédérations et groupements, membres de la Fédération mondiale de Vovinam-Viet Vo Dao, ne peuvent utiliser l'écusson

du Vovinam-Viet Vo Dao mondial dans son pays que sur la licence d'utilisation délivrée par le Président de la Fédération mondiale. Tous les abus et ou utilisations sans autorisation seront sanctionnés par la justice.

Note supplémentaire (hors de cette convention)

La Fédération est titulaire des droits sur la marque VOVINAM VIET-VO-DAO.

Ladite marque est déposée auprès de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle).

- Enregistrée sous le n° 93/482088 le 27/08/1993
- Renouvelée le 01/02/2008 sous le n° 08/3553109
- Deuxième renouvellement le 17/01/2018 sous le même numéro.

Elle fait également l'objet d'un dépôt International auprès de l'OMPI (Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle) sous le n° 979815 depuis le 29/07/2008.